



- Offre de formation 2016 -



Un partenariat entre
**La délégation régionale
Languedoc-Roussillon du CNFPT
et
Le Parc National des Cévennes.**

PUBLICITE & SIGNALÉTIQUE dans le Parc National des Cévennes

Dates : **Le 23 juin 2016** à Lieu : **St Jean du Gard**

Code session : **PUSIL 001**

Publics :

- Agents des collectivités du territoire du Parc National des Cévennes : secrétaires de mairie, agents des services d'urbanisme, de la voirie.

Objectifs :

- Connaître les réglementations relatives à l'affichage, à la publicité extérieure et à la signalétique dans et hors agglomération.
- Concilier affichage publicitaire et signalétique.
- Mettre en place une Zone de Publicité Restreinte (ZPR) ou une Signalétique d'Intérêt Local (SIL).
- Appliquer les dispositions des chartes départementales et du Parc National des Cévennes.

Contenu :

- La réglementation en matière de signalétique et de publicité : une législation ancienne renouvelée par Grenelle 2.
- Notions de vocabulaire : enseigne / signalétique / pré-enseigne.
- Spécificité du parc national : réglementation en cœur de Parc National.
- Les outils en et hors agglomération : Règlement Local de Publicité (RLP), chartes et Signalétique d'Intérêt Local (SIL).
- Exemples concrets : Grand Site Gorges du Tarn et de la Jonte, Départements du Gard et de la Lozère.
- Ressources et financements possibles.

Intervenants :

- DDT ; CD 48 ; CD 30 ; PNC ; Grand Site Gorges du Tarn.

EFFECTIF MAXIMAL : 25 personnes

Date limite de clôture des inscriptions : **4 SEMAINES AVANT LE DEBUT DU STAGE**

Objectif ZEROPHYTO dans les espaces publics : la démarche

Dates : **Les 6 et 7 octobre 2016** à Lieu : **St Jean du Gard** Code session : **Q3PPH 016**

Publics :

- Secrétaires de mairie, responsables des services techniques, chargés-ées de mission développement durable.

Objectifs :

- Identifier les enjeux, le cadre réglementaire et les principes de la démarche zérophyto.
- Mettre en œuvre la démarche du Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH).
- Adapter la conception et gérer les espaces publics pour un entretien sans produits phytosanitaires.
- Identifier les techniques alternatives de désherbage et de lutte phytosanitaire.
- S'approprier les retours d'expérience de collectivités.

Contenu :

- Principes et enjeux réglementaires de la démarche zérophyto.
- Enjeux locaux pour la gestion de l'eau sur le territoire du PNC et pour la richesse biologique des cours d'eau.
- Le PAPPH : acteurs, méthode, étapes, facteurs clés de succès et faisabilité.
- Retours d'expérience de collectivités.
- Parties prenantes et outils de communication ; démarches favorisant l'adhésion et la mobilisation des usagers.

Intervenante :

- Florence BINNESSE / ENFORA.

EFFECTIF MAXIMAL : 20 personnes

Date limite de clôture des inscriptions : **4 SEMAINES AVANT LE DEBUT DU STAGE**

A VENIR...

- **Publics** : Secrétaires de Mairie et DGS de collectivités.
- **Thème** : Demi-journée information et recensement des besoins de formations liés aux problématiques concernant la réglementation du cœur du Parc National des Cévennes et le développement de projets.
- **1^{ère} partie : recueil des besoins** :

Sur une demi-journée, recueil des besoins / problématiques d'information des collectivités. Concernant à la fois le volet réglementaire de la zone cœur et le développement de projets.

A partir des besoins exprimés, l'objectif est de construire une journée de formation avec les agents des différents services du Parc National.

Dates : juin ou septembre 2016

à Lieu : Florac

INFORMATIONS PRATIQUES :

➤ MODALITES D'INSCRIPTION :

Dans le cadre particulier de ces formations, réalisées en partenariat avec le PNC, les bulletins d'inscription dûment complétés **seront exceptionnellement saisis** par le CNFPT.

!! Cette saisie s'effectuant sur la plate-forme d'inscription en ligne, il est nécessaire de vérifier que votre compte collectivité et vos agents sont bien créés sur celle-ci !!

Lien d'accès : <https://inscription.cnfpt.fr/?gl=OTc0MjdiOWI>

Comme habituellement, les **convocations ainsi que les attestations seront transmises par voie dématérialisée.**

➤ RESTAURATION :

Les repas sont pris en charge par le CNFPT uniquement pendant la durée de la formation.

Modalités d'indemnisation des personnels territoriaux : dans les seuls cas où la restauration n'est pas prévue par le CNFPT, vous faites l'avance des frais et vous serez indemnisé(e) sur la base **forfaitaire de 11 euros par repas.**

➤ FRAIS DE DEPLACEMENT :

Le dispositif prévoit la prise en charge des déplacements supérieurs à **40 kilomètres** aller/retour entre la résidence administrative de l'agent et le lieu de formation (trajet par la route le plus court en distance).

Trois barèmes sont proposés selon le mode de déplacement choisi par l'agent :

1. Déplacement motorisé (auto ou moto, hors mise à disposition d'un véhicule par l'employeur) : remboursement au-delà du 40^{ème} kilomètre parcouru (aller/retour) et à hauteur de 0,15 Euro par kilomètre ;
2. Déplacement en transports en commun : 0,20 Euro par kilomètre dès le 1^{er} kilomètre parcouru ;
3. Déplacement en covoiturage (hors mise à disposition d'un véhicule par l'employeur) : 0,25 Euro par kilomètre dès le 1^{er} kilomètre parcouru.

En cas d'utilisation de transports en commun et du véhicule personnel, c'est le barème « transports en commun » qui s'applique sur la totalité du trajet.

NB : pour les déplacements motorisés (auto ou moto, hors véhicule mis à disposition par l'employeur) des stagiaires en situation de handicap : 0,15 Euro par kilomètre dès le 1^{er} kilomètre parcouru sans seuil ni franchise de prise en charge liés à la distance.

CONTACT : Antenne Gard-Lozère du CNFPT

Claudine RAZAFIMANDIMBY : claudine.razafimandimby@cnfpt.fr

Aurélié ARNAUD : aurelie.arnaud@cnfpt.fr

